

21.05.2021 - 09:39 Uhr

## "Arcinfo" attribue faussement des citations à Perrin (prise de position 36/2021)

Berne (ots) -

Parties: Perrin c. "Arcinfo"

Thèmes: Recherche de la vérité / Accusations anonymes ou gratuites

Plainte partiellement admise

Résumé

Arcinfo publie le texte d'un professeur neuchâtelois, consacré au débat idéologique provoqué par la pandémie. Il s'en prend en particulier à deux représentants de l'UDC, Roger Köppel et Yvan Perrin, qui auraient traité le Conseil fédéral de "dictatorial" et auraient affirmé que le risque de mourir serait "pratiquement nul chez les moins de 65 ans".

Toutefois, comme le relève Yvan Perrin dans sa plainte auprès du Conseil de la presse, seul Roger Köppel a prononcé ces phrases. En attribuant faussement ces citations au politicien neuchâtelois, le journal - qui porte la responsabilité de tout ce qu'il publie dans sa partie rédactionnelle - n'a pas respecté le devoir de rechercher la vérité. En revanche, le fait de traiter l'UDC d'extrême-droite était parfaitement admissible, cette étiquette lui étant couramment accolée dans le monde politique.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100871177> abgerufen werden.